



La Métropole adopte son nouveau Plan de Prévention du Bruit Métropolitain

Communiqué de presse
Paris, le 12 décembre 2025

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni ce vendredi 12 décembre 2025 sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Sur présentation de Didier Gonzales, conseiller métropolitain à la GEMAPI et à la lutte contre les nuisances sonores, la Métropole a adopté son Plan de Prévention du Bruit Métropolitain (PPBE) 2025-2029, une feuille de route ambitieuse visant à réduire l'exposition des habitants aux nuisances sonores et à améliorer durablement la qualité de vie de l'ensemble des métropolitains.

Compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores depuis 2018, la Métropole du Grand Paris avait adopté un premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en 2019. Conformément à la directive européenne 2002/49/CE, ce plan est révisé tous les cinq ans.

Le **PPBE 2025-2029**, adopté par la Métropole, reconduit les trois grands axes d'action visant à réduire l'exposition des habitants et à mieux intégrer les enjeux sonores dans les politiques publiques :

- 1) Mieux agir pour réduire l'exposition au bruit
- 2) Mieux coordonner et mobiliser les acteurs
- 3) Mieux partager l'information avec les citoyens

Ce plan regroupe **une quarantaine d'actions concrètes** destinées à améliorer durablement le cadre de vie sonore des métropolitains.

Afin de renforcer la capacité d'agir de la Métropole du Grand Paris, le PPBE a été enrichi de nouveaux dispositifs opérationnels, dont un « **atlas cartographique** » qui vise à produire, pour les communes les plus impactées, une cartographie des bâtiments les plus exposés et les éventuelles solutions, un « **catalogue d'études** » qui permettra aux communes de renforcer leurs exigences en matière de bruit dans leurs projets d'aménagements, et enfin des « **radars sonores pédagogiques** » visant notamment à mieux objectiver les émergences du bruit routier et à sensibiliser les usagers à son impact sonore.

Au cours de la séance, toutes les délibérations ont été adoptées parmi lesquelles :

- **Des coopérations stratégiques renforcées avec le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis**

À l'automne 2025, la Métropole du Grand Paris et le Département du Val-d'Oise ont conjointement approuvé une convention cadre de coopération stratégique afin de renforcer la coordination autour des projets structurants.

Dans ce cadre, sur présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations institutionnelles et européennes, la Métropole du Grand Paris a manifesté sa solidarité envers le département, fortement touché, ainsi qu'une dizaine de ses



communes, par la violente tornade du 6 novembre, en lui attribuant une subvention exceptionnelle d'urgence de 100 000€.

Elle accorde également, dans ce même cadre, une **participation financière de 2,6 M€** au projet « **Bus entre Seine** », contribuant ainsi au développement des mobilités interterritoriales.

Par ailleurs, la Métropole poursuit et renforce ses coopérations avec d'autres départements de son périmètre :

- **Seine-Saint-Denis (93)** : la convention cadre de coopération stratégique approuvée en 2023, visant notamment à réduire les déséquilibres est-ouest, sera prolongée d'un an, jusqu'en 2027, pour permettre l'aboutissement des projets structurants conduits en commun ;
- **Val-de-Marne (94)** : la convention de partenariat stratégique et financier signée en 2023 pour trois ans, incluant une subvention de la Métropole de 19 M€ pour la réalisation de projets identifiés, sera prolongée de trois ans. Une **subvention complémentaire de 750 000 €** sera attribuée pour le projet du **Moulin de Berny**, portant le montant global de la participation de la Métropole à près de **20 M€**, et deux nouveaux projets seront ajoutés : le **parc du Morbras** et la **continuité paysagère de l'espace naturel Champs Saint-Julien Saussaie-Pidoux** ;
- **Un nouveau site de baignade accompagné par la Métropole à Sèvres**

Dans le cadre de **l'héritage des Jeux de Paris 2024**, qui ont renforcé l'ambition de rendre la Seine et la Marne baignables, la Métropole du Grand Paris soutient depuis 2016, au titre de sa compétence GEMAPI, le développement d'une véritable culture des rivières vivantes.

Ainsi, elle accompagne les communes volontaires dans les études et travaux nécessaires à l'ouverture de sites de baignade, avec une participation financière à hauteur de 50 % du coût total, dans la limite de 1 M€ par projet.

Après avoir contribué à l'ouverture de six sites à Paris et dans le Val-de-Marne à l'été 2025, la Métropole, sur présentation de Didier Gonzales, accompagnera désormais l'ouverture d'un nouveau site de baignade sur l'Île Monsieur à Sèvres, intégré à la base nautique.

Contact Presse :

presse@metropolegrandparis.fr / 06.02.72.14.04